



Traité Troumot

Michna 1 - Chapitre 9

הזורע תרומה שוגג, יופך; ומזיד, יקיים. ואם הביאה שליש בין שוגג בין מזיד, יקיים; ובפשתן, מזיד יופך.

Celui qui sème de la térouma par erreur, il pourra retourner la terre ; si c'est avec préméditation, il doit la laisser en terre. Si le produit a déjà atteint le tiers de la croissance, que ce soit par erreur ou avec préméditation, il doit la laisser en terre ; s'il s'agit de graines de lin et qu'il a agi avec préméditation, il faut retourner la terre.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions